

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 7 FEVRIER 2007.

Lors de la réunion du 7 Février 2007, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Nouvelles saisines.

1 – Projet de ligne à grande vitesse entre Paris et Londres par Amiens.

La Commission nationale du débat public saisie de ce projet ferroviaire par le Président de Réseau Ferré de France a dû constater que le dossier qui lui était soumis ne lui permettait pas de prendre une décision motivée quant à l'organisation d'un débat public.

Elle a en effet relevé l'insuffisance ou l'absence, dans ce dossier, des indications qui lui auraient été nécessaires sur :

- les arguments favorables ou défavorables aux diverses solutions non retenues,
- les hypothèses qui fondent les prévisions de trafic,
- les perspectives de saturation de la LGV Nord (à la sortie de Paris ou dans sa partie septentrionale),
- les solutions alternatives quant à la desserte du littoral,
- la cohérence avec les schémas régionaux d'aménagement du territoire
- le mode de financement de l'ouvrage ,

2 – Projet de liaison autoroutière entre Troyes, Auxerre et Bourges.

La Commission Nationale du débat public a décidé que ce projet de liaison autoroutière devait faire l'objet d'un débat public, qu'elle organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Elle a fondé cette décision en prenant en considération :

- les objectifs assignés au projet, tels qu'ils sont décrits par le dossier de saisine, qui en feraient un maillon structurant du réseau routier national et lui donnent donc un caractère d'intérêt national,

- l'importance des enjeux en termes d'aménagement du territoire et des impacts possibles sur l'environnement des différentes options envisagées.

La Commission Nationale a constaté cependant que des projets distincts (Troyes – Auxerre et Auxerre – Bourges) avait été étudiés, parfois jusqu'à un degré avancé, lors de phases antérieures avant que ne soit envisagée la réalisation, sous diverses formes possibles, d'un projet d'ensemble Troyes – Auxerre – Bourges, qu'ainsi la présentation des objectifs et des conséquences du projet dans ses différentes parties et variantes était inégalement argumentée.

Rappelant que le dossier de saisine de la CNDP doit être suivi dans les 6 mois du dossier du débat à destination du public, elle a décidé que ce dossier du débat ne serait considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public que s'il comportait des éléments plus précis et plus détaillés sur :

- la cohérence d'ensemble des objectifs assignés au projet et sa place dans le futur réseau routier national compte tenu de la réalisation d'autres projets ayant des objectifs identiques ou comparables (notamment la future autoroute A19 Courtenay-Artenay),

- les justifications et les conséquences (notamment sur l'évolution des trafics) des raccordements et prolongements envisagés,

- la part respective atteinte par le transit ou la desserte locale pour chacune des sections selon l'option retenue (autoroute ou route express à 2x2 voies) et les effets quant au désengorgement des grands axes Nord-Sud ou Est-Ouest,

- un calendrier plus détaillé des phases ultérieures d'élaboration du projet.

La Commission Nationale du débat public a nommé M. Alain MECHINEAU Président de la commission particulière chargée de préparer et d'animer ce débat public. Sur la proposition de M. MECHINEAU, elle a nommé M. Claude GUILLERME membre de cette commission particulière.

3 – Projet de liaison autoroutière entre l'Ile-de-France et l'aire ligérienne.

La Commission Nationale du débat public, saisie de ce projet par le Ministre des Transports et de l'Équipement, a dû constater que le dossier qui lui était soumis ne lui permettait pas de prendre une décision motivée.

Cette position est justifiée par les éléments suivants :

- le dossier transmis, centré sur les objectifs locaux et régionaux du projet dans ses diverses variantes, ne précise pas quels pourraient être ses effets en tant qu'élément d'un grand axe Nord-Est/Sud-Ouest et en quoi ils seraient cohérents avec l'objectif d'éviter la traversée de la région parisienne par les trafics de transit,

- les enjeux économiques et sociaux sont présentés de façon hétérogène : si les enjeux d'aménagement du territoire apparaissent en termes très généraux, les enjeux liés aux projets de développement urbain des agglomérations traversées ou contournées ne sont pas explicités,

- l'insuffisance de l'analyse prospective concernant l'évolution comparée de l'offre des divers modes de transport,

- les enjeux environnementaux ne sont présentés que de façon globale pour l'ensemble de la zone d'étude et de façon sommaire pour chacune des options envisagées,

- aucune indication n'est donnée concernant le mode de financement possible des différentes hypothèses ou l'éventuel calendrier de réalisation.

4 – Projet de refonte de l'usine Seine aval.

Le projet de refonte de l'usine Seine Aval doit faire l'objet d'un débat public, que la Commission nationale du débat public organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Cette décision prend en considération les éléments suivants :

- la portée des enjeux de ce projet qui résulte de la nécessité pour la France de se mettre en conformité avec les prescriptions de deux directives communautaires (directive sur les eaux résiduaires urbaines du 21 Mai 1991 et directive – cadre de l'eau du 22 Décembre 2000),

- les effets attendus du projet tels qu'ils sont décrits par le dossier de saisine : réduction des rejets polluants dans la Seine, limitation de l'emprise de l'usine,

- l'importance du projet qui nécessite que la participation du public soit pleinement assurée tout au long de son élaboration, or la « communication de proximité » développée depuis 1998 a eu pour but d'assurer l'information du public mais n'a pas fait la même place à son expression,

La Commission Nationale a nommé M. Philippe MARZOLF Président de la commission particulière chargée de préparer et d'animer ce débat public.

II - Débats décidés.

1 – Information sur la préparation des débats.

- Projet de prolongement de l'A16

Mme BREVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public, poursuit dans de bonnes conditions la préparation du débat public par des réunions de travail avec le maître d'ouvrage et les principaux interlocuteurs. La Commission nationale du débat public devrait pouvoir examiner le projet de dossier du débat à une prochaine séance.

- Projet de développement portuaire de Bastia

Le dossier du maître d'ouvrage est considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public, dès lors qu'il comportera une analyse juridique plus précise sur la protection des posidonies.

Le débat public aura lieu du 6 Mars au 16 Mai 2007. La Commission nationale du débat public a également retenu le calendrier des réunions (réunion d'ouverture, quatre réunions thématiques, réunion de clôture) en constatant que ce programme prévisionnel n'excluait pas, si le besoin s'en faisait sentir, la tenue de réunions de proximité supplémentaires.

III – Appui méthodologique.

- Projet de charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

M. GUILLERME, chargé par la CNDP de suivre ce projet, présente l'avancement de la démarche.

La phase de dialogue institutionnel avec tous les partenaires du Parc Naturel Régional, destinée à recueillir leurs avis sur les grands enjeux pour l'avenir du territoire, va se terminer par un colloque les réunissant à la mi-Mars.

Alors commencera, pour se prolonger jusqu'en Octobre, le «dialogue public » avec les habitants, qui utilisera divers outils pratiqués dans les débats publics.

En fin d'année sera rédigé le projet de charte à partir de l'ensemble des contributions ainsi recueillies.

IV – Questions diverses.

1 – Concertation sur le projet de LGV-PACA.

M. Philippe MARZOLF, désigné par la CNDP à la demande de Réseau Ferré de France comme garant de cette concertation, expose comment celle-ci a été engagée depuis quelque mois et le concours qu'il peut apporter à son déroulement.

2 – Concertation sur le projet de ligne THT Cotentin-Maine.

M. MANSILLON fait connaître la lettre reçue du Président de RTE qui décrit la concertation engagée pour poursuivre l'étude du projet à la suite du débat public qui s'est déroulé d'Octobre 2005 à Février 2006.

La concertation se déroulera à la fois au niveau inter-régional (pour assurer la cohérence d'ensemble) et au niveau des arrondissements (pour assurer un examen de détail) afin d'aboutir à la définition d'un fuseau de moindre impact ; la réunion inter-régionale de lancement a eu lieu en Octobre 2006.

La population a été et sera informée par l'envoi périodique de documents d'information et par l'ouverture d'un site Internet (www.cotentin-maine.com).

Le Président

Yves MANSILLON